

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Lieu salle du Conseil : mairie de Saint-Firmin

Ouverture de séance : 18h10

Fin de séance : 18h39

Présents : Jean-Luc BLACHE Michèle BARBAN (arrivée 18h20 au point 5 de l'ordre du jour), Didier BEAUZON, Dominique BELLINO, Laurent CALVAT, Pascal CALVAT, Valérie GOMBERT-PFISTER, Agnès VALENTIN.

Absent : Damien GALLAND

Président de séance : Jean-Luc BLACHE

Secrétaire de Séance : Valérie GOMBERT-PFISTER

Le maire ouvre la séance avec l'ordre du jour

### **1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Adopté à l'unanimité avec 7 voix pour.

### **2) Demande de subvention à la région pour l'acquisition de l'ancien hôtel des Alpes**

Adopté à l'unanimité avec 7 voix pour.

### **3) Convention de partenariat pour la gestion administrative de l'événement culturel « Lignes de Crêtes 2022 » avec la communauté de communes**

Agnès Valentin relève le bel événement que fût la clôture du festival le 16/10/22 dans la salle des fêtes de Saint-Firmin avec plus de 85 personnes présentes.

Participation financière de la commune : 350 €/an.

Adopté à l'unanimité avec 7 voix pour.

### **4) Convention de partenariat avec la commune de Chabottes pour le développement de l'événement « Lire et Grandir en famille 2022 »**

Participation financière de la commune 400 €/an – Lecture de contes, animations et spectacle pour jeunes publics.

Adopté à l'unanimité avec 7 voix pour.

### **5) Convention constitutive d'un groupement de commandes publiques pour la fourniture et la pose d'équipements de signalisation d'information locale avec la communauté de communes et désignation des membres du COFIL**

L'accord se fait juste pour l'appel d'offre : accord de principe.

Didier BEAUZON relève qu'il n'est pas indispensable d'acheter des panneaux.

Représentant d'un membre titulaire : Jean Luc BLACHE , suppléant : Didier beauzon.

Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour.

### **6) Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques, de gestion, et d'entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour la gendarmerie**

Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour.

**7) Relevé de décisions du maire N° 202202**

Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour.

**8) Création d'un poste de saisonnier pour le service technique pour l'hiver 2022-2023.**

Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour.

**9) Offre retenue pour les travaux d'aménagement de l'espace public des abords de l'école.**

Cette offre est ajournée car il n'y a eu qu'une seule réponse à l'appel d'offre de la mairie.

Cette offre était trop élevée.

Conclusion appel d'offre infructueux

Point 9 ajourné.

**10) Reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de commune**

Mme Barban propose d'attendre de recevoir la convention

M. Beauzon : accord de principe mais repositionnement du conseil municipal au moment de la convention définitive.

Par manque de précisions et d'informations, le conseil municipal décide d'ajourner le vote de la délibération en attente de la convention définitive.

8 votes pour ajourner.

**11) Divers :**

- Désignation d'un correspondant incendie et secours (nomination par arrêté).

Didier BEAUZON désigné comme correspondant incendie et secours.

Conseil municipal clôt à 18h39

Le maire,  
Jean-Luc BLACHE

Le Secrétaire de Séance  
Valérie GOMBERT-PFISTER